



## CERTIFICAT DE NON DETENTION DE MARCHANDISE

Agence : Rennes

Référence de l'expédition :

Expéditeur : COLLABORATIVE STEEL

Destinataire : RENOVHABITAT CLAUDEL AMANDINE 76 ST GEORGES SUR FONTAINE

Récépissé 91091215

Date de départ : 02/10/2025

Colis : 3 Poids : 28 Kg

Nous, soussignés,

Destinataire des marchandises susvisées, certifions sur l'honneur que, depuis la date à laquelle a été créé l'ordre de transport mentionné ci-dessus :

Nombre de colis reçus :

- Les marchandises susvisées ne nous ont jamais été livrées par les entreprises de transport susnommées, ni par aucune autre physique ou morale.
- En vue de retrouver ces marchandises, nous avons organisé de sérieuses recherches en nos bureaux, magasins, entrepôts.
- Ces recherches sont demeurées vaines.
- Nous ne détenons, ni avons jamais détenu, ni nous ni personne de notre connaissance, les marchandises susvisées.

Si lesdites marchandises venaient à être retrouvées par nous ou une personne de notre connaissance, nous nous engageons à en aviser sans délai :

### **GEODIS – SERVICE REGIONAL D'INDEMNISATION**

**2 Rue Santos Dumont - BP 26  
44860 - St Aignan de Grand Lieu / France  
Tel. : + 33(02) 51 19 11 46**

Il reste évident que le présent certificat vise à établir la matérialité des faits, qu'il ne comporte aucun effet novatoire, et que les droits des parties au contrat de transport et de leurs assureurs respectifs ne sont nullement modifiés par la demande d'établissement que les uns font du présent Certificat et par la signature que les autres y apposent. Partant des diverses responsabilités dérivant du contrat de transport et des contrats d'assurance connexes seront toujours appréciées comme si le présent certificat n'avait jamais été sollicité et signé.

*Article 150 du Code Pénal : Tout individu qui aura commis un faux en écriture privée sera puni de réclusion.*

Observation

Fait à :

Le :

Nom ou Cachet commercial et Signature.